

B Conseils pour la conception de l'installation

B1 Conception du générateur solaire

- ▶ Afin d'obtenir les meilleurs rendements de votre installation photovoltaïque (PV), nous recommandons de se renseigner sur l'orientation et l'angle d'inclinaison appropriés pour l'installation solaire. L'idéal est d'orienter le générateur vers le sud (sud-est à sud-ouest), avec une inclinaison de 30° à 35°.
- ▶ Veillez à ce que le générateur PV ne reçoive aucune ombre. Toute ombre, même minime et partielle (par ex. due aux salissures), entraîne des pertes de rendement. Un générateur est considéré comme « non exposé à l'ombre » lorsque l'ensemble de sa surface est exempte d'ombre tout au long de l'année et si l'incidence de la lumière solaire est interrompue pendant plusieurs heures, même pendant la saison du mauvais temps.
- ▶ Le système de montage et les laminés ne doivent pas être soumis à des charges dépassant 2,4 kN/m² (pression d'enneigement et dépression générée par vents violents). Veillez à respecter cette limite en tenant compte des contraintes imposées par les vents et la neige en fonction du lieu d'implantation. L'interface pour cette charge est le niveau des profilés aluminium y inclus le vissage sur le lattage vertical. Les éléments de construction se trouvant en dessous ne font pas partie du kit de montage SW. La capacité de charge des éléments doit être vérifiée par un expert sur place (spécialiste de la statique ou un autre expert).
- ▶ Assurez-vous que la charpente est appropriée concernant :
 - la solidité (dimensionnement et état de conservation)
 - les normes de construction (par ex. tolérances dimensionnelles et sections nécessaires aux fixations).
- ▶ Dans le doute, demandez conseil à un professionnel (par ex. à un spécialiste de la statique ou à un autre expert).
- ▶ Le laminé est un matériau dit „non protégé contre les explosions,.. Par conséquent, le Toit Solaire® ne doit pas être installé à proximité de gaz ou de vapeurs facilement inflammables (par ex. près de stations services, de gazomètres ou de postes de peinture au pistolet). Le Toit Solaire® ne doit pas être installé à proximité de flammes nues ni de matériaux inflammables. Les expositions au sel (500 m de distance minimale de la mer) et au soufre (sources sulfureuses, volcans) présentent un risque de corrosion.
- ▶ N'exposez pas les laminés à la lumière concentrée. Ne plongez pas les laminés dans l'eau et ne les exposez pas aux éclaboussures d'eau (par ex. à proximité de fontaines).
- ▶ Les bords de Toit Solaire® ne doivent pas être montés en dehors de la toiture, d'autre part l'utilisation de Toit Solaire® comme plafond n'est pas admissible.